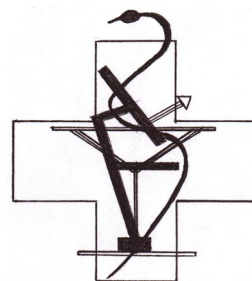


L'ÉCHO



Des Pharmacies (1996) et des Laboratoires d'Analyses Médicales (0959)

41^e
CONGRÈS

LOUAN - 30 MARS AU 03 AVRIL 2020
DE LA CONVERGENCE À LA VICTOIRE

Août 2019

N°207

Sommaire

- ☐ Edito P.1
- ☐ OFFICINES : P.2-3
 - les travaux de branche
- ☐ LAM : P.4-5
 - les travaux de branche
- ☐ AG de la FNIC P.6
- ☐ 41ÈME CONGRÈS FÉDÉRAL DE LA FNIC P.7



Bulletin d'information bimestriel des
Syndicats CGT du personnel des pharmacies
d'officines et des laboratoires d'analyses
médicales.

ISSN 07657021
Commission Paritaire : 0124507701
Directeur de publication : Emmanuel LEPINE
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
Bimestriel - 2,74 €
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Site : <http://www.fnic-cgt.fr>

édito

UNE RENTRÉE SOCIALE DE LUTTE !

À cette heure, les raisons de se révolter et de lutter ne manquent pas. Toutes les semaines ou presque, on nous annonce la destruction d'un dispositif de notre système social. **Le droit du travail, l'assurance-chômage, les services publics, la retraite, tous les éléments qui constituent notre Sécurité sociale sont attaqués.**

Notre système de santé est lui aussi très menacé. La bataille menée par les infirmières et les infirmiers, les médecins pour réclamer plus de moyens humains pour pouvoir soigner mieux, en est une preuve. Et la baisse constante des cotisations sociales, notamment par la transformation du CICE en baisse de cotisations permanentes, ne va pas arranger la situation. Ces baisses ne font qu'aggraver la situation financière de la Sécurité sociale, pour permettre à terme de mieux la privatiser.

Cette privatisation, si elle devait arriver, serait catastrophique à plus d'un titre. Tout d'abord, seuls ceux qui auraient alors les moyens de cotiser pour une assurance privée pourraient se soigner. Et l'autre conséquence serait sans aucun doute les milliers de suppressions d'emploi dans toutes les structures qui vivent aujourd'hui à la Sécurité sociale, les Laboratoires de Biologie Médicale et les Officines de pharmacies notamment.

Il est donc temps de relever la tête et de mettre un coup d'arrêt à cette destruction systématique de notre protection sociale, obtenue de haute lutte par nos aînés.

À l'opposé de cette campagne de destruction massive, **la CGT** propose un vrai **projet de société**, favorable au monde du travail et pas à celui de la finance. Le SMIC à 1900 €, les 32 heures, la retraite à 60 ans, la Sécurité sociale intégrale sont les dispositions qui permettront à tous de mieux vivre et plus longtemps en bonne santé.

DÈS MAINTENANT, il faut organiser la rentrée sociale et la lutte.

DÈS LE 4 SEPTEMBRE, journée d'étude sur la réforme des retraites « Macron ».

LE 5 SEPTEMBRE tous les syndicats de la FNIC CGT, qui seront réunis en assemblée générale, mettront en place le plan de bataille qui nous fera gagner.

LE 24 SEPTEMBRE, journée de mobilisation et de grève, à l'appel de la CGT.

RENDEZ-VOUS

LES 4 ET 5 SEPTEMBRE
À MONTREUIL, ET DANS
LA RUE DÈS LE 24
SEPTEMBRE.

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



● LES TRAVAUX DE BRANCHE

La réécriture (le toilettage comme disent les patrons) de la Convention collective se poursuit. Le prochain article de la Convention qui sera examiné est l'article 13. Cet article concerne le temps de travail, la réduction du temps de travail (accord de mars 2000) et le temps partiel.

La CGT défendra notamment comme points essentiels de ce chapitre :

- ⇒ le passage de 35 à 32 heures sans diminution de salaire,
- ⇒ l'harmonisation des règles de paiement des heures supplémentaires entre les entreprises de plus de 20 salariés et celles de moins de 20.

Par ailleurs, la refonte des grilles de prestations prévoyance santé et prévoyance lourde est terminée. Elle a fait l'objet d'un avenant aux accords sur le régime décès incapacité de travail, invalidité, maternité, Paternité et régime de frais de soins de santé des personnels non cadres et cadres.

Les principales modifications sont les suivantes :

►► EN SANTÉ

Le régime est mis en conformité avec le 100 % santé en harmonisant les garanties et les cotisations cadres et non cadres :

- **harmonisation des garanties santé sur la base des garanties du RPO (Régime Professionnel Obligatoire de prévoyance)** mises en conformité avec le 100 % santé et ajustées sur quelques postes pour limiter la hausse pour les non-cadres et compenser l'impact du 100 % santé;

- **harmonisation des conditions de maintiens gratuits sur la base des dispositions légales (ANI)** c'est-à-dire fin des maintiens gratuits conventionnels; en contrepartie, possibilité d'étudier la mise

en place d'une aide au financement de la cotisation santé pour les anciens salariés à faibles revenus dans le HDS (Haut Degré de Solidarité); les maintiens gratuits existants pour les salariés dont le contrat de travail a été rompu ne sont pas impactés et continuent de bénéficier des maintiens gratuits jusqu'à terme;

- **des cotisations harmonisées cadres / non-cadres;**

- **sans impact sur les cotisations globales des cadres;**

- **en maintenant une répartition employeur / salarié stable sur les non-cadres.**

►► EN PRÉVOYANCE

- **harmoniser les garanties décès du salarié,**

- **création d'une rente éducation pour les non-cadres** de 5 % du salaire TA/TB avec un minimum de 3 % du PSS (Plafond Sécurité Sociale) quel que soit l'âge de l'enfant (100 € /mois), rente doublée et viagère pour les enfants handicapés (remplace la rente handicap); alignement de la rente éducation des cadres sur cette base ce qui conduit à une amélioration de la rente éducation des cadres,

- **suppression du capital décès accidentel des cadres et harmonisation des capitaux en cas de décès du salarié,**

- **clarifier la règle de limitation des garanties arrêt de travail des cadres** (incapacité, invalidité, maternité, paternité) : limitation au salaire net d'activité (comme pour les non-cadres),

- **permettre à l'employeur de souscrire une option dans le RSF (Régime Supplémentaire Facultatif) permettant de réduire la franchise arrêt de travail des cadres et assimilées à 3 J (même franchise que pour les non-cadres), cette option est financée à 100 % par l'employeur.**





Exemple d'évolutions

Frais de soins de santé Pharmacie d'officine	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 1	NIVEAU 2
	Base non cadre	RPO	RSF	Base	Supplémentaire
Soins et prothèses 100% santé				100% FR	100% FR
Soins et prothèses hors 100% santé					
Inlay core hors 100% santé				195% BRSS-RSS	195% BRSS-RSS
Prothèses dentaires remboursées SS hors 100%	370 % BRSS - RSS	419 % BRSS - RSS	465 % BRSS - RSS		
Dents visibles				375 % BRSS - RSS	420 % BRSS - RSS
Dents non visibles				330% BRSS-RSS	420 % BRSS - RSS
Prothèses dentaires non remboursées par la SS	300 % BRSS	419 % BRSS	465 % BRSS	300% BRR	465 % BRR
Traitements orthodontiques remboursés SS	300 % BRSS - RSS	326 % BRSS - RSS	372 % BRSS - RSS	326 % BRSS - RSS	372 % BRSS - RSS
Traitements orthodontiques non remboursés	200 % BRSS	326 % BRSS	372 % BRSS	200% BRR	372 % BRR
Implants dentaires non remboursés (forfait pour l'ensemble - implant et pilier implantaire)	400 € par implant	400 € par implant	450 € par implant	400 € par implant	450 € par implant
limite par an et par bénéficiaire	2 implants	2 implants	2 implants	2 implants	2 implants
Prothèses sur implant	370 % BRSS - RSS	419 % BRSS - RSS	465 % BRSS - RSS	370% BRSS-RSS	465% BRSS-RSS
Parodontie non remboursée par la Sécurité sociale	200 € par an et par bénéficiaire	200 € par an et par bénéficiaire	250 € par an et par bénéficiaire	200 € par an et par bénéficiaire	250 € par an et par bénéficiaire

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT PROTHESES DENTAIRES HORS 100% SANTE

	GRILLE HORS ALSACE MOSELLE ACTUELLE			GRILLE HORS ALSACE MOSELLE CIBLE	
	Base Non cadre	RPO	RSF	Base	supplémentaire
Prothèse dentaire sur dent visible					
Niveau de couverture y compris SS	370%	419%	465%	375%	420%
BRSS d'un couronne dentoportée	107,5	107,5	107,5	120	120
Remboursement YC SS	397,75	450,43	499,88	450,00	504,00

Prothèse dentaire sur dent non visible

Niveau de couverture y compris SS	370%	419%	465%	330%	420%
BRSS d'un couronne dentoportée	107,5	107,5	107,5	120	120
Remboursement YC SS	397,75	450,43	499,88	396,00	504,00



● LES TRAVAUX DE BRANCHE

La dernière réunion paritaire de branche s'est tenue le 20 juin 2019. Un premier tour de table a eu lieu sur la question des fusions de branches.

Après la réforme de réorganisation de la formation professionnelle, il reste 11 OPCO (Opérateur de Compétence). Le gouvernement veut poursuivre la diminution du nombre de Conventions collectives. Les patrons de la branche (SDB notamment) pensent qu'on va terminer avec 15 à 20 branches. La CGT rappelle que l'objectif du gouvernement est fixé entre 510 et 100 branches et ne comprend pas l'alarmisme des patrons, si ce n'est qu'ils craignent de ne plus avoir de « places » si la branche des LBM fusionne avec d'autres.

Pour eux, si fusion il y a, elle se ferait avec les professions libérales. La CGT rappelle sa position qu'elle a formalisée dans un courrier adressé au ministère, à savoir : rapprochement des conventions de la santé de la Fédération (distribution du médicament, pharmacie, labos....). Toutes ces professions sont réglementées ce qui leur fait un point commun non négligeable.

Les autres points importants discutés lors de cette réunion :

» MISE À JOUR DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Accord égalité Homme/Femme :

une réunion patronale est prévue le 2 juillet afin de travailler sur les propositions transmises par les OS. Remise à jour espérée pour 2020.

Sur le texte de base de la Convention :

la CGT demande à reprendre la totalité du texte, annexes comprises. Par exemple, il y a nécessité de préciser que les périodes de maternité et de maladie sont considérées comme du temps de travail effectif.

Départ volontaire à la retraite :

un projet d'accord sera proposé après validation de l'avocat des patrons. Il devrait être plus favorable que le Code du travail.

Indemnités de licenciement :

la formule la plus intéressante pour le salarié sera gardée. Il sera nécessaire de préciser la période prise en compte pour le calcul des indemnités. (12 mois glissants ou année civile). La proposition sera que la date retenue comme référence pour le calcul des indemnités sera la date de fin de contrat. La négociation se poursuivra lors de la prochaine réunion de la CPPNI.

Temps partiel :

les patrons vont demander une rédaction à leurs avocats car le sujet avait déjà fait l'objet d'une étude lors d'une précédente réunion.

La CGT propose un sujet supplémentaire à traiter en paritaire : la mobilité, qui concerne de plus en plus de salariés.

» CLASSIFICATION

Suite aux deux réunions récentes, l'une avec les OS, l'autre avec les OP, les experts présentent l'avancée des travaux.

Position CGT : opposée aux critères classant et à la disparition de la progression automatique des coefficients. Nous nous interrogeons également sur la traduction concrète de cette classification en matière de salaire ?





Mme Briet (expert patronal) précise qu'il va falloir un guide afin d'aider les entreprises à mettre en place cette nouvelle grille de classification. (Pour elle apparemment c'est déjà plié !) Il est nécessaire aussi de procéder à la mise en place d'une commission qui tranchera les difficultés rencontrées.

Définition des emplois repaire : secrétaire ou secrétaire d'accueil ? Préleveur ou préleveur d'accueil ? Informaticien ou technicien informatique ? Technicien ou technicien de laboratoire ? Les patrons préfèrent débattre sur les appellations que de travailler sur la reconnaissance des qualifications.

La grille de salaire serait établie sur 11 niveaux.

La valorisation individuelle du salarié peut se faire selon les patrons de deux façons : salaire et classification. Mais ils se posent la question du traitement de l'ancienneté. Ils envisagent même de faire disparaître la prime !

Pour eux, il y a obligation de tester la classification dans quelques labos avant d'en faire un accord.

**LA CGT RAPPELLE QU'ELLE
SOUHAITE LA MISE EN PLACE D'UNE
GRILLE DE CLASSIFICATION, RECON-
NAISSANT LA QUALIFICATION DU
SALARIÉ ET NON PAS LE POSTE QU'IL
OCCUPE. ELLE SOUHAITE ÉGALE-
MENT, LA REMISE EN PLACE D'UNE
VALEUR DE POINT CONVENTION-
NELLE, POUR CALCULER LES SA-
LAIRES MINI PAR COEFFICIENT.**

ORDRE DU JOUR RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2019 :

- ☐ Validation du compte rendu
- ☐ Poursuite de la mise à jour de la convention collective
- ☐ Divers

**Une réunion spécifique sur la classification aura lieu
le 9 octobre.**

Assemblée générale des syndicats de la FNIC-CGT

Asssemblée générale le 05 septembre 2019 à Montreuil, de 09 h 00 à 16 h 30, salle du CCN.

Depuis plusieurs mois, Gilets jaunes, Gilets rouges, salariés, retraités, jeunes, précaires, se mobilisent tous les samedis pour une autre société, contre le projet libéral du gouvernement.

Les revendications qui sont portées dans ce mouvement de révolte correspondent aux revendications de la CGT : plus de justice sociale et fiscale, augmentation des salaires, défense de notre système de retraite solidaire par répartition, de la Sécurité sociale dans son ensemble, etc.

Depuis de nombreux mois, la FNIC-CGT appelle à la convergence des luttes avec l'ensemble des professions et des forces progressistes pour maintenir et améliorer nos services publics et porter notre projet de société qui, lui, ne fait aucune distinction entre public et privé. La manifestation du 27 avril à Paris, avec plus de 30 000 manifestants, allait dans ce sens, et il nous faut débattre tous ensemble de la nécessité de continuer dans cette voie, pour le rassemblement de tous les salariés sur notre projet de société.

Macron, le président des riches, écoute mais n'entend pas, dit voir mais reste aveugle, et il ne changera pas de cap tant qu'il n'aura pas en face de lui un mouvement fort, qui bloque l'économie.

Après la mise en place des lois régressives que sont les lois Travail, Macron ou El Khomri, la loi Rebsamen, le gouvernement du capital enfonce un peu plus le clou et remet en cause notre projet de re-

traite solidaire. Dans un régime à points, le soi-disant maintien de l'âge de départ à la retraite à 62 ans ne signifie plus grand-chose. Avec la prise en compte de l'intégralité de la carrière, des variations du point, de la remise en question des périodes de maternité, maladie, invalidité, les salariés seront obligés de partir de plus en plus tard en retraite pour avoir un minimum de pension pour survivre.

Notre assemblée générale sera donc l'occasion de débattre et de mettre en place la stratégie de lutte nécessaire en cette rentrée pour, non plus être dans un positionnement de maintien et de défense des droits des salariés, mais repartir à la conquête du progrès social et porter haut notre projet de société :

- ➔ **RETRAITE SOLIDAIRE INTERGÉNÉRATIONNELLE ET PAR RÉPARTITION À 60 ANS À TAUX PLEIN,**
- ➔ **RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL À 32H00 SANS PERTE DE SALAIRE,**
- ➔ **SMIC À 1 900 EUROS,**
- ➔ **100 % SÉCU, ETC.**

LE 5 SEPTEMBRE 2019, LA PRÉSENCE DE CHAQUE SYNDICAT EST INDISPENSABLE !
INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !
LA VICTOIRE PAR LA LUTTE EST POSSIBLE !



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS DE LA FNIC CGT
5 SEPTEMBRE 2019 À 9H00 - SALLE CCN - MONTREUIL

Le syndicat CGT _____ Branche d'activité _____
Nom _____ Prénom _____
Localité _____ Dép... _____

» Participation de ____/____/ Camarades

Bulletin de participation à retourner à la FNIC CGT - case 429 - 93514 Montreuil cedex - Email : contact@fnic-cgt.fr

41^{ème} CONGRÈS DE LA FNIC-CGT

**41^e
CONGRÈS
LOUAN
30 MARS AU 03 AVRIL 2020**

**Du 30
mars
au 03
avril
2020
à LOUAN
(77)**

Le contexte économique, politique et social, que nous connaissons en France depuis notre 40^{ème} congrès, a fortement évolué. Durant ces trois dernières années, le rapport de force s'est exprimé à plusieurs reprises contre le gouvernement, le patronat, qui ne sont que les serviteurs du capitalisme. Des mobilisations ont eu lieu au niveau national contre les lois Travail, ou dans les groupes et entreprises, sur les salaires, conditions de travail, contre les restructurations et suppressions d'emploi.

Les rapports de force font bouger les droits et libertés individuels et collectifs en fonction des législations, des projets patronaux et de notre capacité à imposer les revendications salariales dans l'entreprise, le groupe et la Convention collective.

MILITER À LA CGT EST UN ENGAGEMENT PERSONNEL ET COLLECTIF QUI DEMANDE UNE ORGANISATION EFFICACE POUR AFFRONTER LES VOLONTÉS DE RÉGRESSION SOCIALE DU CAPITALISME.

L'organisation d'un congrès est le marqueur d'un moment fort de démocratie syndicale, permettant de faire le point, d'analyser collectivement là où nous en sommes, et là où nous voulons aller. C'est débattre ensemble sur comment renforcer notre CGT, en se donnant la capacité de mobiliser les salariés, à partir de notre projet de société. Salaires, protection sociale, emplois, avenir industriel, réduction du temps de travail, droits et libertés, rôle des élus et mandats CGT, organisation et renforcement de la CGT seront au cœur des débats et des décisions que nous prendrons. C'est la feuille de route pour la Fédération et ses syndicats, pour les 3 années à venir qui sera débattue, décidée par l'ensemble des syndicats présents.

L'organisation d'un congrès fédéral demande beaucoup de travail pour accueillir les centaines de délégués, organiser leur hébergement et les débats durant une semaine.

Comme tous les deux congrès, celui-ci aura une dimension internationale avec la présence de plus de 50 délégués étrangers. **Lors de notre 41^{ème} congrès, nous célébrerons le 75^{ème} anniversaire de la FSM**, en présence de son conseil présidentiel. Les échanges internationaux sont des moments importants, pour notre organisation de classe, pour la lutte contre le capitalisme. D'ailleurs **une session internationale aura lieu le dimanche 29 mars, à laquelle les syndicats sont invités à y participer.**

UNE RÉPONSE RAPIDE DES SYNDICATS POUR INSCRIRE LES DÉLÉGUÉS FACILITERA LA TÂCHE DE CETTE ORGANISATION POLITIQUE ET LOGISTIQUE.

DÈS MAINTENANT, DÉBATTONS, DÉCIDONS, DANS CHAQUE SYNDICAT, DE LA PARTICIPATION AU 41^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL ET FAISONS REMONTER L'INFORMATION À LA FÉDÉRATION EN RENVOYANT LE BULLETIN D'INSCRIPTION.

*Ensemble, pour assurer
votre tranquillité*

Institution paritaire, forte de plus de 40 ans d'expérience, nous sommes spécialisés dans l'assurance collective de personnes. Nous proposons aux salariés des branches des garanties de prévoyance (frais de santé, décès, invalidité) prévues par leur Convention Collective Nationale.

Et parce nous faisons des hommes et leur santé notre priorité, nous les accompagnons à chaque étape de leur vie en proposant des services au plus près de leur préoccupation.

APGIS

12, rue Massue
94684 Vincennes cedex
Tél. 01 49 57 16 00
www.apgis.com